



Etre enterré en france quand on est né à l'étranger

Par **miles10**, le **11/03/2010 à 15:15**

Bonjour,
Je cherche à connaître les démarches pour qu'une personne de nationalité étrangère mais résidant en France depuis plusieurs décennies, puisse être enterrée ici, pour respecter sa volonté.
Comment ça se passe, quelles sont les démarches ?
Merci de votre coopération.

Par **Patricia**, le **11/03/2010 à 15:45**

Bonjour,
La mairie de son domicile, service "état-civil" lui donnera les renseignements.